

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 11 août 2023

### Prévention du risque de contamination de l'eau potable de Grand Poitiers

---

L'eau potable distribuée dans certaines communes\* de la Communauté urbaine de Grand Poitiers provient de l'usine de potabilisation de Poitiers/Bellejouanne. Les résultats d'une analyse de contrôle périodique reçus le 9 août dernier pour un prélèvement effectué le 27 juillet mettent en évidence la présence d'un parasite (*Cryptosporidium*) en sortie de traitement (2 oocystes dans 100 litres d'eau). Cette recherche est effectuée chaque mois par la Communauté urbaine de Grand Poitiers depuis 2009 dans une logique d'auto-surveillance de la qualité de l'eau. C'est la première fois que ces parasites sont identifiés dans l'eau potable produite par la Communauté urbaine de Grand Poitiers.

Des mesures de précaution sont donc prises en attendant le résultat des nouvelles analyses qui seront disponibles le lundi 14 août au plus tard.

#### Origines de la contamination

Ces parasites (*cryptosporidium*) sont présents naturellement dans l'environnement, et particulièrement dans les milieux aquatiques. L'origine précise de cette contamination n'est pas encore identifiée, des recherches sont en cours.

#### Qu'est-ce que la Cryptosporidiose ?

La Cryptosporidiose est une infection du tube digestif due à des parasites (*cryptosporidium*).

#### Quels sont les impacts sur la santé ?

**A ce jour, aucun cas de cryptosporidiose n'a été signalé à l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur le territoire concerné.** Par ailleurs, aucun pic de gastro-entérite aigue n'a été signalé.

Ce sont généralement des symptômes bénins. Le symptôme principal est une diarrhée, avec parfois vomissements, douleurs abdominales, fatigue et légère fièvre. L'infection peut aussi être asymptomatique. La durée d'incubation est en moyenne d'une semaine.

Pour une personne en bonne santé, l'évolution vers la guérison se fait spontanément même si les symptômes peuvent se prolonger.

Cependant **l'infection peut être plus sévère chez une personne disposant d'un système immunitaire affaibli**, ce qui nécessite une prise en charge médicale. En cas de doute ou de questions d'ordre médical, il est recommandé de contacter son médecin traitant ou d'appeler le 15.

Pour toute autre question d'ordre non médical, un numéro de téléphone d'information auprès de Grand Poitiers est mis en place à compter de ce jour : 05 49 52 38 26.

## Qui sont les personnes à protéger ?

Les enfants de moins de 4 ans, les personnes âgées et particulièrement celles en institution médicalisée, et les personnes avec un système immunitaire affaibli.

### Peut-on consommer l'eau du robinet ?

L'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, par mesure de précaution, conseille à la population concernée, et plus particulièrement aux personnes vulnérables précitées :

- de faire bouillir l'eau du robinet pendant 5 minutes avant de la consommer ou de consommer l'eau embouteillée
- préparer les biberons avec de l'eau préalablement bouillie pendant 5 minutes ou embouteillée ;
- se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou avec savon, pour éviter la transmission du parasite.

L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour le lavage et la cuisson des aliments, la douche, le brossage de dents, les usages ménagers (vaisselle, linge...).

***En cas de doutes ou de questions, nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant.***

## Les mesures mises en place par Grand Poitiers Communauté urbaine

Grand Poitiers Communauté urbaine a immédiatement renforcé la surveillance de ce parasite par de nouveaux contrôles.

Bien qu'aucun dysfonctionnement n'ait été constaté sur l'unité de production d'eau potable concernée (Bellejouane), des actions ont été mises en œuvre pour renforcer la filtration et la désinfection de l'eau.

Grand Poitiers se rapproche des établissements recevant les publics concernés afin de connaître leurs besoins. La collectivité s'est mise en capacité de répondre à ces besoins à partir d'aujourd'hui.

Les mairies concernées ont été invitées à déclencher leur Plan communal de sauvegarde afin de contacter les personnes vulnérables et isolées inscrites sur les registres communaux.

\* Les communes concernées sont les 10 communes suivantes (environ 130.000 habitants) :

- Biard
- Buxerolles
- Croutelle
- Fontaine-le-Comte
- Mignaloux Beauvoir
- Migné-Auxances
- Montamisé
- Poitiers
- Saint-Benoît
- Vouneuil-sous-Biard